



CONTRIBUTION de LA FRETTE VILLAGE au DEBAT PUBLIC sur la REFONTE de SEINE AVAL

Nous voulons soulever plusieurs aspects concernant le devenir de Seine aval (cette usine qui, pour nous Frettois, se situe juste en face de nous, de l'autre côté de la Seine). Mais nous tenons, tout d'abord, à faire deux remarques préliminaires :

1. les Frettois sont les mieux (?!) placés pour s'exprimer sur les nuisances et les effets de différentes pollutions produites par Seine-Aval,
2. une longue pratique :
 - des réunions de l'observatoire de l'environnement,
 - des rencontres tenues avec les représentants du Ministère de l'environnement,
 - des déclarations de divers ministres
 - ou encore des prétoires des tribunaux administratifs

nous font douter des résultats du débat public (le projet de refonte semble déjà bien figé).

Examinons, maintenant, certains points particuliers :

➤ **Odeurs :**

La réalité ne confirme pas les progrès revendiqués par le SIAAP. Les courbes de l'évolution du nombre annuel d'observations olfactives (page 51 du dossier du Maître d'Ouvrage) parlent d'elles-mêmes : les observations spontanées ont diminué jusqu'en 2001 pour remonter ensuite.

L'étude menée par le Sépia en 2001 (période creuse pour les plaintes) a montré que 920 réponses - sur 2 867 - citent comme pollution les odeurs, dont 691 du fait de la station Seine-Aval.

L'émission des composés organiques odorants n'est toujours pas contrôlée bien que des progrès constants soient annoncés.

Ce fait, qui dure depuis des dizaines d'années, conduit les populations riveraines à un désintérêt pour le système mis en place pour enregistrer les plaintes : « pourquoi téléphoner ? Cela ne sert à rien, cela sent toujours aussi mauvais ! ». Et le système de jury de nez est trop contraignant pour des personnes qui travaillent et ne peuvent pas faire les analyses aux heures préétablies.

Heureusement, le SIAAP nous annonce un niveau de pollution zéro. Mais il est vrai que ses experts nous ont appris que :

- les odeurs sont, avant tout, des représentations du cerveau,
- les principaux responsables des mauvaises odeurs sont : la direction des vents et le phénomène d'inversion thermique, et l'Agence de Bassin Seine-Normandie vient d'en ajouter un dernier : la diminution des débits reçus par la station... !

➤ **Niveau sonore :**

Les riverains frettois se plaignent régulièrement des bruits émis par l'usine mais pendant longtemps il nous a été affirmé par les experts que le niveau d'émergence ne pouvait être déterminé car l'usine devrait être totalement arrêtée pour effectuer la mesure.

Maintenant, les valeurs annoncées dans le « dossier du maître d'ouvrage » (page 53) concernant la réglementation pour l'émergence de bruit admissible dans le voisinage (pour la nuit : 4 dBA avec des valeurs maxi de 8dBA) montrent que l'émergence estimée dépasse largement les valeurs réglementaires autorisées à La Frette.

Nous espérons que cette reconnaissance d'un fait auquel les Frettois sont très sensibles, conduira enfin à la mise en œuvre de mesures efficaces.

Là encore le SIAAP annonce un niveau zéro : « (!) *bravo le SIAAP et vive la refonte proposée !* ».

➤ **Pollutions et Santé des riverains :**

Nous tenons à rappeler les conclusions de l'étude menée en 2001 par le SEPIA et le CAREPS :

- « A La Frette il y a un excès statistiquement significatif de rhinites », et, plus important,
- « d'autres affections (asthme, bronchite chronique) sont aussi en excès mais le nombre insuffisant de personnes interrogées n'a pas permis de confirmer si les valeurs trouvées sont significatives ».

Reste donc une inconnue qu'il serait souhaitable de lever en terme de santé publique

Là encore, la baisse du volume traité ne peut qu'améliorer les choses.

A ce titre, il nous semble utile de rappeler les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France qui, en 2002, insistait sur la nécessité d'interdire la baignade et les activités nautiques en aval des rejets de la station.

Enfin dans ce domaine, signalons que l'usine rejette environ 160 tonnes par an de composés organiques volatils (COV) qui sont des précurseurs de la production d'ozone troposphérique (composé organique rendu responsable de la recrudescence de maladies cardio-vasculaires et respiratoires).

➤ **Installations situées sur la rive droite**

Il est prévu beaucoup de progrès pour la partie de l'usine qui est sur la rive gauche. Or le SIAAP est aussi implanté sur la rive droite et là aussi des progrès sont nécessaires.

A titre d'exemple, le 8 septembre des odeurs pestilentielles empuantissaient la zone de la base de loisirs où avaient lieu le forum des associations et la réception des nouveaux Frettois. Quel meilleur moyen de faire aimer notre petite ville !

Nous demandons que ces installations soient, elles aussi, concernées par l'étude.

➤ **Eaux pluviales**

Dans le rapport de synthèse de l'étude de l'assainissement en zone centrale de la région Ile-de-France (1997), le scénario C (présenté par les auteurs de l'étude comme le meilleur) prévoyait la construction d'une capacité de stockage des eaux pluviales de 1 648 000 m³.

Où en est la réalisation de ce projet qui avait pour but de limiter l'impact des fortes pluies sur le fonctionnement des usines de traitement ? A-t-on intégré l'urbanisation à venir ?

Le « Schéma Directeur d'Assainissement du SIAAP pour les années 2007-2021 » tient compte d'une imperméabilisation maîtrisée à l'horizon 2015, basée sur une politique très ferme de limitation du ruissellement sur le réseau public d'assainissement lors des futurs aménagements urbains. On nous indique, à titre d'exemple, qu'une simple augmentation de 0,2 % par an de surface imperméabilisée occasionnerait une augmentation de 1 % des investissements réalisés afin d'assurer la même qualité de

traitement. Mais là aussi, nous sommes très sceptiques : beaucoup de gens réclament des chemins goudronnés,....

➤ **Traitements des boues**

L'Agence de Bassin Seine-Normandie défend avec beaucoup de force l'incinération des boues sur le site.

Une fois de plus, en mettant en avant l'impact économique et en minimisant l'impact sur l'environnement d'une telle option.

Nous sommes opposés à cette orientation et nous considérons que les arguments développés ne peuvent être considérés comme la seule et unique solution.

- Dire que l'on fait « un amalgame avec les usines de traitement d'ordures ménagères » c'est oublier que, s'il y a moins de métaux lourds rejetés, ceux-ci sont bio-accumulables et donc ne sont pas éliminés par l'organisme. C'est le produit « durée d'exposition x quantité reçue » qui est à prendre en compte et les riverains ne sont pas disposés à admettre qu'on peut les empoisonner, même tout doucement.
- Concernant les dioxines et furannes, le raisonnement est identique avec, de plus, la quasi certitude qu'un jour ou l'autre la combustion se dérèglera et qu'il faudra plusieurs semaines, voire mois, pour s'en apercevoir.
- L'argument selon lequel il y a des rejets de gaz à effet de serre qui ne comptent pas nous semble plus comptable que prenant en compte les problèmes actuels de la planète.

➤ **Sur la taille de l'usine**

Notre position a toujours été de contester la taille de l'usine Seine Aval et de demander une diminution importante des quantités d'eaux usées reçues par l'usine.

Notons tout d'abord qu'il est enfin admis que le débit de référence doit tenir compte des volumes d'eau de pluie normalement prévisibles. La distinction artificielle entre débit de temps sec et débit de temps de pluie cesse enfin et la capacité réelle de l'usine (soit **2 300 000 m³/j**) est affichée comme la Directive Européenne l'imposait depuis plus de 15 ans et comme nous l'avions soutenu plusieurs fois sans succès.

Seule, la Cour Administrative d'Appel de Paris nous avait suivi sur cette voie (dans son jugement du 7 août 2002) mais, comme par hasard, l'arrêté préfectoral concerné a été, immédiatement après, remplacé par un autre qui reprenait les mêmes erreurs.

Pour justifier le débit de référence réglementaire de 2 300 000 m³/j, M. Duminy a dit, lors de la réunion du 2 octobre, qu'il fallait bien traiter les eaux pluviales supplémentaires lorsqu'elles arrivent, « **sinon tous les efforts que l'on aurait faits pendant des mois seraient complètement annihilés en 5 minutes** ».

Mais ce débit de référence est-il réaliste ? En effet, les épisodes pluvieux deviennent de plus en plus violents, et anormaux, même dans notre région. Cette année, les services météo ont reconnu plusieurs épisodes très importants : en quelques heures, il est tombé autant de pluie qu'en 1 ou 2 mois. Les réseaux sont-ils capables d'absorber un tel épisode sans rejeter aucune eau non traitée directement dans la Seine ?

On nous parle d'eaux pluviales qui ne seraient pas traitées. C'est un problème effectivement ; mais, on ne peut négliger l'hypothèse d'un événement imprévisible où toutes les eaux seraient rejetées directement en Seine, et ce, malgré « l'étude de danger » actuelle qui a été réalisée. En effet, le « risque zéro » n'existe pas.

Par ailleurs, il est évident qu'éliminer 90 % des pollutions reçues par une station d'épuration n'a pas les mêmes conséquences si cette station est prévue pour traiter 300 000 m³ par jour ou 2 300 000 m³. Lors de la réunion du 2 octobre, M. Tabuchi représentant de l'Agence Seine-Normandie disait « **finalement, plus on diminue le débit, meilleures seront les performances** ».

A titre d'exemple un taux de MES résiduel de 28 mg/l (avec un taux de rendement d'épuration de 89%) semble une bonne performance alors que cela conduit à relâcher 47,8 tonnes de MES par jour dans la Seine (pour un débit moyen traité de 1 700 000 m³ par jour).

- une entrée de « bonne pluie », soit 56 m³/seconde (selon la définition du SIAAP), durant 5 minutes rejeterait 4,2 tonnes de MES ; mais cet évènement risquerait fort de durer plus de 5 minutes. En 1 heure, on atteint 50,4 tonnes,
- si l'on prend ce même évènement à Seine centre, le rejet pendant 5 minutes est de 600 kg, soit 7,200 tonnes en 1 heure.

Pour la DBO5 le même calcul (pour un débit moyen de 1 700 000 m³ par jour) conduit à un besoin en oxygène de 37,4 tonnes par jour (37 400 kilogrammes).

Pour l'environnement immédiat en sortie de station, l'impact est désastreux. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à la courbe (p. 66 du « dossier du maître d'ouvrage ») qui montre l'impact de Seine Aval sur la qualité biologique de la Seine. Les documents antérieurs fournis par le SIAAP démontraient qu'à la sortie de l'usine Seine Aval la qualité des eaux de la Seine est la plus mauvaise de tout son parcours. Et il ne faut pas oublier que « les débits traités font du site Seine aval le premier « affluent » de la Seine en plein été quand le débit du fleuve est voisin de 100 m³/seconde ».

Il est tout aussi évident que les problèmes de pollution sonore, olfactive, de rejets de COV dans l'atmosphère, d'impact sur la santé des riverains se trouvent multipliés par la quantité d'eaux usées traitées.

Ces faits ne font que confirmer la nécessité de réduire le volume d'eaux traitées.

L'examen des tableaux des pages 64 et 65 (toujours du même dossier) montre que la quantité d'eaux usées traitées a un impact direct sur le rendement des usines et que la réglementation appliquée entérine cette réalité :

Débit de référence m ³ /j	MES mg/l	DBO5 mg/l	DCO mg/l
100 000 (Grésillons)	10	10	50
240 000 (Colombes)	15	15	50
800 000 (Valenton)	25	10	70
2 300 000 (Seine-Aval)	35	25	125

De telles valeurs permettent à Seine-Aval, qui a un débit de référence 9,6 fois plus élevé que celui de Colombes, de rejeter 22 fois plus de matières en suspension (en supposant un fonctionnement à la valeur de référence). Et le rapport est encore plus grand quand on compare Seine aval avec les Grésillons un débit de référence 23 fois plus important et des rejets autorisés entre 60 et 80 fois plus élevés !

Ces exigences sont d'ailleurs surprenantes car en contradiction complète avec les principes mêmes de la protection de l'environnement : c'est le plus gros qui a l'autorisation de rejeter les concentrations les plus élevées. Ce doit être un cas unique en France.

Le constat actuel est que les rejets de l'usine Seine-Aval sont les plus importants parmi ceux des installations classées pour la protection de l'environnement situées tout au long de la Seine et ceux qui conduisent au plus mauvais niveau de qualité des eaux de son parcours.

Que se passera-t-il si un durcissement de la réglementation intervient ?

Dès maintenant nous affirmons que la solution décrite par le SIAAP est vouée à l'échec.

La directive 91/271/CEE prévoyait une mise en conformité des installations de traitement « au plus tard le 31 décembre 2000 pour tous les rejets provenant d'agglomération ayant un équivalent habitant de plus de 15 000 ».

En 2006, Seine-Aval ne respecte pas encore le rendement minimum concernant les MES et ne parlons pas de l'azote total et du phosphore pour lesquels 2015 est annoncé. Si tout se passe bien...

Taille de l'usine

Si l'on compare la capacité de traitement des stations d'épuration SIAAP au sens de la DERU, soit leur débit de référence à l'horizon 2012, il s'établit à :

2 300 000 m³/ jour à Seine aval (qui traite les effluents de plus de 5 000 000 de Franciliens)
pour 1 490 000 m³/ jour pour toutes les autres stations ; donc Seine aval, à elle seule, fait pratiquement le double de toutes les autres stations.

Le SIAAP regrette la cristallisation du débat sur la volumétrie (empêchant toute discussion sur les caractéristiques du projet), en rejetant par avance toute discussion possible sur ce sujet. M. Duminy assénant (le 4 décembre) « **La loi fixe** le volume d'eau à traiter à 1 500 000 m³/ jour, donc on ne peut pas revenir sur ce chiffre ».

Nous parlerons de ce chiffre qui correspond au volume admissible par temps sec, chiffre que tout le monde retient facilement alors qu'il faudrait parler du débit de référence de 2 300 000 m³/ jour qui est celui retenu comme base par la DERU et la DCE.

Revenons sur le caractère juridique (ou non) de la volumétrie de la station. Ce n'est pas une loi qui fixe ce volume, c'est l'arrêté interpréfectoral n° 07-007 du 7 mai 2007 qui donne « **un débit de référence admissible sur la station** ». C'est donc un acte administratif qui fixe seulement un plafond, mais qui n'indique pas de plancher. En conséquence, rien ne s'opposerait à une diminution du débit entrant.

Les représentants du SIAAP et de l'Agence Seine-Normandie reconnaissent que ce sont bien l'Etat et les différents partenaires administratifs qui ont choisi le « scénario C » et que toutes les études ont été basées sur ce choix. Nous réaffirmons qu'il n'y a eu aucune concertation avec les principaux concernés (même si nous avons eu une présentation de ce « scénario C » au comité de Fromainville).

Le nouveau Schéma Directeur a pris comme hypothèse la stabilité de la population raccordée aux usines de traitement du SIAAP, estimée à 8 536 000 habitants en 2015, au regard des 8 338 800 habitants recensés en 1999. Nous sommes sceptiques sur ces chiffres qui nous paraissent minimisés. Si l'on considère les projets immobiliers proches de chez nous :

- Comme le quartier des Bois-Rochefort à Cormeilles qui va amener 6 000 à 7 000 habitants dans les 5 à 6 ans à venir, c'est plus que notre ville !! donc les eaux usées de 6 à 7 000 personnes supplémentaires à traiter ; mais la récupération des eaux de pluie aurait été prévue,
- D'autres projets existent à Herblay, et ailleurs, là où il reste des terrains disponibles.....
- Et l'on parle de plusieurs projets d'Opération d'Intérêt National (OIN) en Île de France :
Lors d'une réunion, nous avons ainsi entendu l'un des promoteurs de l'OIN de Massy-Saclay où il est prévu d'organiser le développement d'un territoire comprenant environ 50 communes du Sud-Ouest de Paris pour en faire un pôle scientifique et technologique au niveau mondial (donc avec de nombreux laboratoires ou industries de toutes sortes). Il nous a été précisé que, dans le domaine de l'eau, une réflexion allait s'engager sur une cohérence globale de ce qui pourrait se passer entre la vallée de l'Yvette et celle de la Bièvre, à une échéance de 25 à 30 ans.
L'intention est d'intégrer, d'emblée, la problématique de l'eau dans les fondations du projet. Cette réflexion invite à la question suivante : comment la forme urbaine du développement de nouveaux territoires peut avoir des conséquences sur la collecte et le traitement des eaux usagées ?
Des tentatives seront faites en faveur du principe de proximité. Mais la possibilité d'un raccordement partiel ne serait pas exclue.

Il semblerait (d'après ce qui a été dit par le SIAAP à la réunion du 4 décembre) que ce projet urbain prévoirait bien la nécessité de se doter d'un système local de traitement pour éviter une augmentation de volumétrie à Achères. Mais il **serait nécessaire d'imposer** pour tout projet d'importance l'obligation d'un traitement de proximité et d'intégrer cette obligation dès l'origine.

Et pour les autres pollutions ?

- Le constat est déjà fait pour la qualité bactériologique de l'eau (page 66) : ce qui est efficace pour l'usine Marne ne peut être mis en œuvre à Seine-Aval car Marne aval « **ne traite que 40 000 m³ par jour** ».
- Et à la même page, lorsque les substances prioritaires (notamment 4 métaux : Cadmium, Plomb, Mercure, Nickel) sont évoquées il est écrit « **qu'il ne sera sans doute pas réaliste de traiter en flux continu plusieurs dizaines de m³/seconde** », alors que la DCE prévoit la suppression de 13 des « substances prioritaires » à l'horizon 2015 et la réduction des teneurs pour les 20 autres. Et il est reconnu en parallèle (page 28) « que l'on ne peut réellement mesurer aujourd'hui l'ampleur des mesures à prendre ».

On ne peut être plus clair pour dire qu'il sera impossible, compte tenu des quantités reçues à Seine Aval, de répondre aux exigences futures.

Toujours le 4 décembre, le SIAAP a indiqué que si on lui reconnaissait la capacité de faire, comme à Colombes, des stations « propres » de 300 000 m³/ jour, alors on devrait lui reconnaître la capacité de faire à Seine aval 5 à 10 stations de 300 000 m³/ jour toutes aussi propres. Seulement à Colombes, la station de 300 000 m³/ jour est totalement intégrée tandis qu'à Achères ce ne seraient pas 5 à 10 stations de 300 000 m³/ jour identiques (installées en parallèle), mais des phases de traitement séparées, chacune traitant le volume maximum.

Et **nous ne sommes pas aussi sûrs que le SIAAP que le résultat serait identique**. Relisons ce qui est indiqué un peu plus haut : certains traitements faisables sur de faibles volumes d'eau ne sont pas transposables, avec les mêmes résultats, sur des volumes plus importants.

Pour nous, les dimensions de Seine-Aval sont telles qu'elles conduiront à une impasse technologique (et à une impasse économique compte tenu des amendes à payer).

Monsieur Tabuchi (dans son intervention du 7 décembre sur le blog de la CPDP) indique que certains demanderaient « la reconstruction de Seine aval ailleurs ». Ce n'est pas notre position, nous sommes réalistes. Mais **nous insistons pour que l'on profite de la refonte de la station pour reconstruire une usine moins importante**. En conservant le monstre actuel, on accroît les risques potentiels parce qu'il faut garder à l'esprit que - malgré toutes les précautions qui peuvent être prises - nous ne sommes jamais à l'abri d'une catastrophe, il vaut mieux être prudent. Respectons le principe de précaution.

C'est pourquoi nous demandons qu'une réflexion approfondie et indépendante soit menée sur les possibilités de réduction des volumes traités avant toute décision.

Le cahier d'acteurs rédigé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie oppose déjà une fin de non-recevoir à toute possibilité de réduction du volume, avec les meilleurs arguments :

- La situation actuelle est un héritage de « l'histoire de l'assainissement parisien longue de plus de 100 ans ».
- « Le Schéma Directeur de 1997 (« scénario C ») validé par l'Etat, le Conseil Régional d'IdF, l'Agence de l'Eau et le SIAAP constitue la base des orientations prises depuis lors... Ce Schéma apporte une réponse précise sur la réduction de la capacité d'Achères... »
- « Une déconcentration plus ambitieuse nécessiterait l'abandon partiel ou total d'un ou plusieurs émissaires et la réalisation de liaisons nouvelles pour rediriger les flux vers d'autres sites. Abandonner tout ou partie de cette infrastructure serait un gâchis technique et économique... »
- « **La capacité arrêtée dans le schéma directeur répond à un optimum technico-économique qu'il paraît difficile de remettre en cause.** »

Nous estimons qu'il faut savoir reconnaître que les choses ont évolué, qu'il ne faut pas persister, au risque d'aller dans le mur.

- Le Schéma Directeur n'a pas été discuté avec les élus des Yvelines et du Val d'Oise puisqu'ils ne sont pas représentés au SIAAP.
- Lors de la réunion du 8 novembre, à la question de savoir si le Conseil Régional avalisait la position prise dans le scénario C vis-à-vis de la déconcentration des stations d'épuration, la

représentante dudit Conseil a répondu que la Région était engagée aux côtés de ses partenaires sur le débit prévu, mais qu'elle serait très attentive aux conclusions du débat public en cours, qui pèseront sur la suite à donner.

- Il ressort de ses propos que la Région ne s'accroche pas désespérément au volume défini dans le scénario C et que, sous la pression des populations directement concernées, elle pourrait revoir sa position et être favorable à une plus forte décentralisation des stations.
- Ne vaut-il pas mieux donner une autre destination à 2 ou 3 émissaires plutôt que de continuer à les utiliser comme aujourd'hui.

C'est peut-être de l'argent gaspillé, mais on en gaspillerait encore plus en persistant dans l'erreur, ou en ne laissant pas la possibilité d'intégrer de nouveaux traitements qui vont être obligatoires d'ici à 2015.

Quitte à remettre à plat, autant le faire maintenant.

Appliquer la vision technocratique et essentiellement économique de l'Agence de l'Eau, sans pouvoir remettre en cause les données prises en compte à une certaine époque, ne nous semble pas admissible dans le contexte de ce débat.

Pourquoi alors avoir détruit les abattoirs de La Villette, avoir arrêté la construction du Concorde, ou encore avoir cessé l'épandage des eaux usées dans la plaine d'Achères et de Pierrelaye ? Pourtant, là aussi, des investissements énormes avaient été réalisés.... Mais les faits ont souvent plus de force que la vision d'experts !

Conclusion

Ce qui précède nous conforte dans notre sentiment que, même si des progrès technologiques sont réalisés, il y a lieu de réduire très sensiblement les volumes traités par Seine Aval.

Nous ne pouvons accepter un raisonnement simpliste du style : « ce n'est pas économiquement possible, il n'y a pas de terrains, ils ne veulent pas ».

On s'aperçoit souvent que l'argent manque pour faire bien la première fois mais qu'il y en a toujours assez pour recommencer.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande que soit étudiée en priorité la réduction des volumes traités par Seine-Aval et que les nuisances qui résultent de l'usine soient éliminées, (mais pour ces dernières nous avons l'engagement du SIAAP).

On peut rompre avec l'histoire :

- Il faut abandonner cette orientation du nouveau Schéma Directeur (que le maître d'ouvrage décrit comme la plus avantageuse) qui utilise les capacités de traitement de Seine aval à concurrence de la capacité maximale d'apport des 5 émissaires alimentant l'usine, et qui ne prévoit donc pas de réduire le débit entrant.
- Il faut maintenir la politique de déconcentration des moyens d'épuration et rechercher de nouveaux sites d'épuration. Vu le gigantisme de Seine aval, cela pourrait être considéré comme un enjeu d'intérêt national et **l'Etat devrait prendre ses responsabilités en imposant la création de stations d'épuration au plus proche des sources de rejet.**

Qu'il impose cette création sous peine de sanctions : les populations concernées seront peut-être moins enclines à rejeter chez les autres ce qu'elles ne veulent pas chez elles. !